



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17602

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation financière du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), établissement public sous sa tutelle. Le FASILD participe à la politique d'intégration définie par le Gouvernement et attribue des subventions aux très nombreuses associations qui maillent les quartiers et mettent en oeuvre des actions destinées à l'intégration des populations immigrées et à la lutte contre les discriminations. Or, depuis février 2003, une décision gouvernementale a gelé plus de la moitié de la dotation au FASILD provenant du budget de l'État. Ce gel budgétaire brutal représente jusqu'aux trois quarts des crédits publics prévus pour les interventions des directions régionales du FASILD. Il survient alors que la dotation budgétaire 2003 avait elle-même chuté de 10 % par rapport à l'exercice 2002. Cette situation met en péril de très nombreux projets (apprentissage du français, soutien scolaire, actions de proximité, actions de lutte contre les discriminations, projets culturels) souvent portés par le tissu associatif. Alors que le Président de la République et les membres du Gouvernement avaient déclaré vouloir favoriser l'intégration des populations immigrées, le gel budgétaire prive des moyens d'actions une des principales structures pouvant mettre en oeuvre une telle politique. Aussi, il lui demande s'il compte intervenir pour faire lever le gel budgétaire pesant sur l'activité du FASILD. Plus globalement, il l'interroge sur la place et le rôle futur qu'il envisage de donner à cet établissement public.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17602

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3412

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628